

Direction
départementale
des territoires
et de la mer
du Var

Toulon, le 20 JUIN 2012

Service Aménagement Durable

Pôle risques

Affaire suivie par :
Lionel Duperray
Téléphone 04 94 46 83 13
Fax 04 94 46 80 08
Courriel : lionel.duperray@var.gouv.fr

Monsieur,

Vous avez sollicité auprès de mes services puis, par saisine de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) le 22 février 2012, la communication de documents ou d'études dont vous avez dressé la liste.

Par avis rendu le 22 mars 2012, la commission a émis un avis favorable à la communication des éléments demandés.

En conséquence, vous trouverez, joint au présent courrier et, sous format numérique, les documents suivants :

- Les inondations du Caramy, du Riautord et de la Florieye – base documentaire de repères de crues historiques (Nouveaux Territoires/DDE 83 – décembre 2007) ; rapport et fiches ;
- Un diaporama présenté le 20 avril 2010 en réunion de concertation avec la population – Commune de Taradeau : réunion publique dans le cadre du PPRI dont la prescription a été abrogée suite aux inondations du 15 juin 2010. Une nouvelle prescription a été prise par arrêté du 8 septembre 2010 ;
- Le rapport (juillet 2010) et ses annexes de la mission post-cruée confiée au bureau d'études SAFÈGE par la DDT M du Var concernant La Florieye ;
- L'étude « recueil des laisses de crues de l'évènement du 15 juin 2010 sur les communes de Draguignan, Trans en Provence, La Motte et Le Muy : rapport et ses annexes (EGIS EAU/DDTM du Var – septembre 2010).

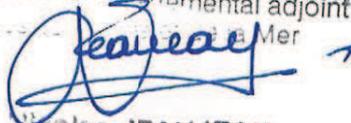
Kémissi Makabrou

Président de l'Association de Défense des Sinistrés du 15 juin 2010
Villa Le Grand Pont 833, D555 Route de Draguignan
83270 Trans en Provence

Concernant le document intitulé « Aménagement de la zone industrielle de Saint-Hermentaire, septembre 1983, DDE 83 », après recherches au sein de mes services, il s'avère que ce dossier n'est plus en notre possession. A toutes fins utiles, vous voudrez bien vous rapprocher des archives départementales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P / *Le directeur départemental
des territoires et de la mer,*

Le directeur départemental adjoint
des territoires et de la mer

Nicolas JEANJEAN